

LE JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRINX DE L'ABONNEMENT : Roubaix - Tourcoing, Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 24 fr. — Un an, 50 fr. Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr. La France et l'étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Lille, rue de la Cour-Saint-Etienne, 9 bis. Paris, chez MM. HAVAS, LAURENT et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-de-Nevers, 34. Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, 9 MARS 1884

INSTRUCTION NOUVELLE

C'est un trait que nous avons déjà signalé, mais il convient d'y revenir.

A quels signes doit-on s'attacher dans le choix d'un terrain et dans celui d'une vache laitière ? A quels signes, à quelles races porcines doit-on donner la préférence et à quels signes doit-on s'attacher dans le choix des réproducteurs ?

Nous avons déjà cité ce programme.

Voilà un bien joli thème de composition pour l'école de Grignon, dira l'un. — Belle étude digne de tenter la science des vétérinaires, des vrais, pas de ceux de la Chambre, dira l'autre.

Ces constatations de physiologie sexuelle, cet examen du principe fécondant, tout cela est bien l'affaire de ces agriculteurs instruits et philosophes qui n'y vont pas chercher malice et qui, moitié sérieux, moitié goguenard, ne regardent que l'avenir, en voyant le présent.

C'est pour eux que ce canevas d'études a été dressé, pour eux qu'on a invité les vétérinaires à fixer des règles positives sur la reproduction des animaux.

Voilà ce que vous direz, hommes naïfs.

Eh bien, vous serez à mille coudées de la vérité.

C'est à des jeunes filles qu'on a posé ces questions, et toutes les institutrices de l'arondissement d'Yvetot ont été pressenties sur ce problème.

Dame ! le but est moral, disent les défenseurs du régime.

Pourquoi soustraire les femmes à l'enseignement agricole ?

Mais à tant faire que de placer entre leurs mains un manuel de la parfaite « agriculture » (forgeons le mot, puisqu'on nous y oblige) pourquoi ne pas tout dire ? pourquoi ne pas faire un manuel complet ?

Il est, complet, celui-ci. Ah ! il ne mûche pas les mots et ne va pas chercher midi à quatorze heures. Il va droit au but.

Avec ce programme il est impossible d'équivoquer, il revêt une sorte de caractère officiel ; c'est l'instituteur qui le professe, un gaillard qui fera du zèle, qui prendra son enseignement à cœur et qui, s'il le développe complaisamment, se gardera bien d'y rien retrancher.

Mais aussi quelles jeunes savantes il va former ! Comme l'esprit des jeunes filles sera orné ! Quel contingent de grâce, de naïveté et de pudeur il va leur fournir !

Ce n'était donc pas un vain dicton : les habitants d'Yvetot sont aussi heureux que leur roi. Grand bien leur fasse, mais nous ne conseillerons jamais à nos amis d'aller prendre femme dans ce royaume.

Autre exemple de la moralité de l'enseignement.

Un certain citoyen Edgar Monteil nous le fournit.

ou presque tous les étudiants et bon nombre d'officiers sont malade, avancés.

Ces sages paroles ont été couvertes d'applaudissements.

Après une longue discussion sur l'organisation d'un tribunal d'arbitrage, composé mi-partie d'ouvriers et mi-partie de patrons, l'Assemblée a voté à l'unanimité la cessation de la grève générale.

Une seconde question a été aussi posée. Les fabricants Pochay ont-ils modifié leurs tarifs ? La réunion ayant répondu négativement a décidé le maintien de la grève en ce qui concerne ces usines.

Malgré ce dernier vote, on peut considérer la grève comme complètement terminée, car on nous informe que, ce matin, plus de la moitié des métiers battent dans les deux fabriques Pochay.

Le seul résultat sérieux obtenu par les grévistes est l'application de la loi de 1848, dite des onze heures, et, lorsqu'on sait que les tisseurs et les tisseuses ne travaillent pas à la journée, mais à façon, on peut se demander si ce résultat est vraiment un avantage.

L'ANARCHISME EN AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 8 mars.

L'arrestation de l'émissaire anarchiste Antoine Kammerer, qui avait chez lui deux kilos de dynamite, atteste de nouveau que la situation à Vienne devient grave. Il est vrai qu'on ne peut pas dire que cette arrestation soit la meilleure justification des lois exceptionnelles, car enfin l'émissaire était arrivé à Vienne malgré ces lois, et il a été arrêté non pas grâce à ces lois, mais simplement parce que la police a toujours le droit d'arrêter une personne qui lui est signalée comme un criminel. Cependant l'arrivée de Kammerer, la dynamite qu'il cachait dans sa chambre, le revolver dont il fit usage, tout cela prouve que l'agitation des anarchistes a pris des proportions effrayantes. Car il est bien à présumer que Kammerer n'est pas le seul émissaire, qu'au contraire toute une compagnie de ses gens se trouve en visite à Vienne.

Dans de telles conditions, une suspension des libertés constitutionnelles devient inévitable. La constitution n'est bonne qu'autant que tous sont décidés à ne se servir que des armes légales de l'opposition. Mais les libertés constitutionnelles ne sauraient pas être maintenues en face d'un adversaire qui ne respecte aucune légalité. Sous l'impression de l'arrestation de Kammerer, la Chambre des seigneurs votera donc les lois exceptionnelles à une très grande majorité.

D'autre part, dans toute cette triste affaire, il y a pourtant un fait consolant, c'est-à-dire que toute cette agitation criminelle est d'origine étrangère. Tous ces assassins et perturbateurs de l'ordre public nous viennent de la Suisse ou de l'Allemagne : ils sont des écoliers de l'anarchisme allemand Most. Il est vrai que Kammerer était né (1861) dans la Silésie autrichienne, et qu'il avait appris ici le métier de relieur ; mais c'est en Suisse qu'il a fréquenté la haute école de l'anarchisme, et c'est à Berne que réside, à ce qu'on assure ici, le comité central du parti anarchiste de l'Autriche-Hongrie.

Pour le moment l'effroi a gagné peu à peu nos plus insouciantes Viennois. Pensez donc, on n'avait pas osé arrêter Kammerer dans son logement, par crainte qu'il ne fit sauter la maison par la dynamite ! Le château impérial est gardé par un fort détachement de troupes. Devant la prison, on se trouve les anarchistes arrêtés, la garde est triplée. Bref, le terrorisme anarchiste est subitement fondu sur nous. Et même temps l'agitation anarchiste se fait valoir en Hongrie, où elle avait pris depuis quelques années le masque de l'antisémitisme. Ces jours-ci on a arrêté à Pesth un certain Prager, tailleur et rédacteur du *Radical*, soupçonné d'avoir trempé dans le pillage de la boutique du banquier Veier. Il se peut que M. de Tissa aussi se voie forcé de faire voter des lois exceptionnelles.

TONKIN

Aucune dépêche du Tonkin n'a été communiquée, mais il résulte de renseignements qui paraissent exacts, qu'après avoir fait sauter le premier barrage sur le canal des Rapides, on a reconnu l'impossibilité de faire sauter le second. Il en résulte que les canonnières ne pourront sans doute pas concourir aux opérations contre Bac-Ninh.

D'autre part, le sol détrempé par les pluies rend très laborieuse la marche de l'artillerie.

Toulon, 8 mars.

Les canonnières le *Jaguar* et le *Hyène* sont parties aujourd'hui pour le Tonkin. La corvette le *Desaix* est partie pour Rochefort, où on va la désarmer. L'*Océan*, frégate cuirassée, est arrivée au golfe Juan.

UN ÉPISODE DE LA PRISE DE SON-TAY

Nous lisons dans le *Saigonais* du 31 janvier :

Parmi les renseignements qui nous arrivent de toutes parts sur l'affaire de Son-tay, nous relevons un fait assez tragique qui, nous en sommes persuadés, intéressera vivement nos lecteurs.

C'était aux derniers moments de la résistance, alors que nos soldats étaient couverts de boue et de rage au cœur, tentaient leur dernier assaut, celui qui devait nous rendre maîtres de la ville.

Entouré de tout son état-major, l'amiral était debout sur un petit mamelon, tout près des remparts ; il sentait qu'il fallait, dans ce moment suprême, que les troupes fussent enveloppées et il payait de sa personne. C'est que l'action devait être décisive, tous, Français ou Chinois, le comprenaient bien.

Tout à coup la résistance diminue comme par enchantement ; on croirait qu'un vent méphitique vient de passer sur ces bêtes bronzées, les coups de feu deviennent moins nombreux, quelques minutes après plus rien. Que s'était-il donc passé ?

Le vice-roi du Yun-Nan qui avait toujours considéré Son-Tay comme une fermeté imprenable, apprenant que nos troupes osaient marcher sur cette ville, s'y était transporté pour venir y joindre de la vue de notre défaite.

Ce jour-là, accompagné du premier lieutenant de Lin-Vinh-Phuoc, il parcourait les rangs des Chinois, les poussant à la résistance à outrance, quand il aperçut l'amiral à 150 mètres de peine, sur un tertre qui servait depuis longtemps déjà de point de mire. Se retournant alors vers le second chef des Pavillons-Noirs : — Terrible soldat, lui dit-il, tu es là, devant toi, le chef de ces bandes de barbares ! Tu as juré notre mort ; tu passes pour le plus habile de nos tireurs ; fais-nous voir que tu es à la hauteur de ta réputation.

Le lieutenant épaula, mais avant qu'il ait le temps de presser sur la gâchette, percé de quatre balles, il tomba foudroyé sur le corps du vice-roi qui expira en même temps, la poitrine traversée de part en part.

Le bruit de leur mort courut sur les remparts comme une trainée de poudre ; une heure après, nos troupes entraient victorieuses dans la ville ; les Chinois s'étaient retirés dans la citadelle.

LES ANGLAIS EN EGYPTE

Souakim, 8 mars.

D'après un message arrivé du camp d'Osmann-Digna, ses partisans sont totalement démoralisés et le moment paraît propice pour entamer des négociations.

Baker-consul a télégraphié à M. Baring pour offrir d'aller au camp d'Osmann-Digna des propositions ; le consul considère comme probable que les tribus concluront la paix et s'engageront à tenir ouverte la route de Berber.

Londres, 8 mars.

Une dépêche du général Graham, adressée au ministre de la guerre, dit que la santé des troupes est excellente et que le terrain est très propice aux opérations militaires.

Aucune réponse n'a encore été faite à la proclamation qui enjoignait aux tribus de se disperser.

REVUE DE LA PRESSE

PAS DE JACQUERE

Les faits divers sont quelquefois très instructifs et portent avec eux des enseignements politiques utiles. Qui, que tout ce qui peut être fait pour les classes ouvrières soit fait par les

LE SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Séance du samedi 8 mars 1884

Présidence de M. LE ROYER, président.

Le projet de loi portant approbation de la loi de 1874 qui a été réservé, est adopté.

M. Demole, sur l'article 13, propose le rejet de l'amendement Baragnon et défend le paragraphe additionnel portant que tout conseiller général aura droit à demander la nullité du sectionnement dans les conditions de décal de la loi de 1874.

Si aucune réclamation n'a été déposée par le préfet ou un conseiller général dans un délai de quinze jours, l'électeur ne peut réclamer la nullité de l'élection pour mauvais sectionnement.

M. Baragnon trouve ce paragraphe autoritaire et abusif.

Il dit que le droit existant auparavant pour l'électeur, lors du sectionnement par les préfets, doit exister de même, maintenant que les conseils généraux ont hérité de ce droit.

L'amendement Baragnon est repoussé.

Un amendement de M. Babinet relatif au recours des conseillers municipaux est repoussé.

Un autre de M. Baragnon relatif à la révision du sectionnement par le conseil d'Etat n'est pas adopté.

La seconde partie du paragraphe additionnel de la commission sur l'article 12 étant rejetée, celle-ci retire ce paragraphe entier.

L'amendement Baragnon est renvoyé à lundi.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Séance du samedi 8 mars

Présidence de M. Henri BRUNSON, président.

Les Couloirs

On signale dans les couloirs la présence des citoyens Joffrin, Chabert, Palin et Labusquière, délégués des comités socialistes qui ont été entendus par la commission d'enquête.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La loi sur l'enseignement primaire

M. de Lanesan combat la nomination des instituteurs par les préfets ; il voudrait l'attribuer aux pères de famille et aux municipalités, ou, à leur défaut, aux recteurs.

Il interpelle M. Fallières, qui se livre à une conversation particulière ; il reproche à la majorité d'être autoritaire, de violenter les consciences, de détruire la neutralité des écoles, d'en faire un œuvre politique, de transformer les instituteurs en agents électoraux. (Applaudissements à droite et à l'extrême-gauche.)

M. le vicomte de Lanjuinais, pour appuyer l'amendement tendant à la nomination par les recteurs empruntant les arguments employés antérieurement par M. Paul Bert, pour combattre la nomination par les préfets.

L'amendement tendant à la nomination des instituteurs par les recteurs, est repoussé par 307 voix contre 204.

La Chambre repousse ensuite l'amendement tendant à la nomination des instituteurs par les inspecteurs d'Académie, ou à l'entente préalable des Préfets avec les inspecteurs.

M. Sigismond Lacroix demande qu'en cas de désaccord entre le préfet et l'inspecteur d'Académie, le ministre de l'Instruction publique soit seul juge.

Fallières repousse la proposition.

M. Maze, qui appuie la proposition Lacroix, lit une lettre d'un inspecteur d'Académie, menacé de changement par un préfet, pour ne pas avoir concédé la révoation d'un instituteur. (Applaudissements à droite et à l'extrême-gauche.)

Mgr Freppel demande, en cas de vacances, la faculté pour les communes de choisir entre un remplaçant congréganiste et un remplaçant laïque, sinon, sous les droits des communes sont sacrifiés.

L'orateur soutient, malgré le ministre, que les écoles congréganistes sont plus sympathiques aux populations, et le rejet de son amendement démon-

COULISSES DU PARLEMENT

Paris, 8 février.

La commission des sucres s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Ribot.

Après une assez vive discussion entre MM. Leboulay et Fouquet, il a été décidé que deux travaux préparatoires seraient faits, l'un relatif à l'impôt sur les betteraves par M. Leboulay, l'autre, à l'impôt sur le jus par M. Fouquet.

La commission se réunira jeudi pour en prendre connaissance.

La commission d'enquête a entendu aujourd'hui MM. Joffrin, Louis Bolin, Paul Brousse, Chabert, Jules Joffrin et John Labusquière, délégués du comité national de la fédération des travailleurs socialistes de France ; Auril, socialiste, MM. Barbet et Tourneur, chef et sous-chef du bureau des associations professionnelles au ministère de l'Intérieur, et les délégués des chambres syndicales patronales de l'éclairage par le gaz et de produits chimiques.

Voici le résumé de la déposition de M. Barbet :

« La concurrence étrangère atteint beaucoup d'industries. La crise du meuble a des causes locales. Les négociants, faisant moins d'affaires, se logent à des prix moins élevés et dépensent moins pour leur mobilier.

« Il faudrait développer les sociétés de crédit et de consommation. D'ici à un an, il y aura, en France, plus de deux cents associations de ce genre. Ce qui leur a manqué jusqu'ici, c'est le crédit. »

Le matin s'est réuni, au ministère du commerce sous la présidence de M. Claude, à l'instigation de la commission chargée de préparer les mesures administratives nécessaires à la fondation des musées commerciaux. Cette commission a actuellement terminé ses travaux.

Le président va déposer très prochainement entre les mains du ministre du commerce un rapport lui faisant connaître les décisions prises par la commission sur les questions de principe et le régime financier de ces établissements, et en même temps un projet d'organisation destiné à être communiqué aux Chambres de commerce.

DÉPARTEMENTS

Marseille. — Le conseil municipal s'est réuni dans la soirée. Au début de la séance, M. Léonce Jean a lu la déclaration suivante : « Je demande au maire s'il n'expulsera pas de cette assemblée les conseillers qui ont, par des menaces ou par d'autres moyens honteux, soutiré l'argent, ou se faisant souscrire des valeurs par des personnes engagées dans des affaires délibérées par le conseil, le sus-précité à fournir les explications désirables et je prie le maire de suspendre la séance, afin que, devant l'Assemblée, transformée en jury d'honneur, je puisse donner des explications. »

M. le maire répond : « Cette motion est étrangère à l'ordre du jour, et je déclare l'incident clos. »

M. Martin, rapporteur sur l'affaire du Grand-Théâtre, déclare que les documents fournis par l'administration ne permettent pas d'établir la situation financière de la ville. Je demande, dit-il, au maire, de procurer à la commission les documents nécessaires.

M. le maire répond : « C'est impossible et je ne peux pas permettre aux membres de la commission, qui nous ont refusé leur confiance de pénétrer dans les bureaux de la mairie. »

M. Nicolas dit que les bureaux de la mairie étant accessibles à tout le monde, il laisse à l'administration la responsabilité de ses procédés.

M. Dutilleul accepte cette responsabilité.

M. Dutilleul dépose l'ordre du jour suivant : « Considérant qu'il est de notoriété publique que certains actes de l'administration sont entachés de suspicion et ont soulevé l'opinion publique ; « Considérant que, malgré les vives hostilités émises à diverses reprises au sein du conseil, le maire et ses adjoints n'ont pas encore remis leur démission, les conseillers dans le 10 février protestent énergiquement contre l'administration municipale. »

Cet ordre du jour a été adopté.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

PROTECTION ET LIBRE-ÉCHANGE. — Écoutez les libré-échangistes ; ils vous diront que les ouvriers français seraient les premiers à bénéficier de la mise en pratique de leurs intriquées doctrines. Tout serait à bon marché, le pain, la viande, le vin et les vêtements. A les entendre, ce serait l'âge d'or.

Nous trouvons dans le *Manchester Guardian* du 23 février dernier les deux lettres suivantes, qui montrent, une fois de plus, ce que devient un pays passionné pour leurs doctrines :

Sir. — Nous osons faire appel à votre feuille, à tous les chrétiens de l'industrie, quelle société et à nos confrères les ouvriers. Nous sommes sûrs que notre appel sera entendu aussitôt qu'on saura qu'il régit une grande détresse parmi nous et que la cruelle, dure et affamante (starving) attitude des exécutés des lois de pauvres (poorlaws) a couvert notre ville de fièvre en laissant souffrir nos vieillards. Nous espérons que les sentiments d'humanité de ceux à qui nous nous adressons nous aideront dans notre misère actuelle.

Pour le Comité : JOSEPH WADSWORTH, président. FRANÇOIS HERSTHOUSE, vice-président. B. J. CASSEY, trésorier. THOMAS HAMER, secrétaire.

Sir. — Me permettez-vous de rectifier l'allégation que l'on me prête d'avoir dit qu'il y a dans notre ville, 40,000 ouvriers sans emploi ? Ce n'est pas moi qui ai dit cela devant M. le maire, c'est M. Cassidy qui l'a affirmé au meeting d'Albert square. Quant à moi, je soutiens que si le gouvernement voulait nommer une commission d'enquête, il apprendrait des faits stupéfiants (facts enough to astound him). Nous espérons que les classes ouvrières ne s'occupent pas des affaires publiques, leur sort sera jamais amélioré. Substituez l'Instruction aux notions vulgaires, et le remède sera trouvé.

Je suis, etc. JOSEPH WADSWORTH.

Comme le fait remarquer notre excellent confrère le *Colon*, « voilà où en est la glorieuse et opulente Angleterre avec le libre échange ! Elle produit des objets manufacturés pour le monde entier, et malgré cela, la grande masse de sa population est en détresse perpétuelle. Il lui faut une loi des pauvres, tant la misère y est grande, et notez bien que dans ce pays la taxe des pauvres est payée plutôt par les pauvres que par les riches ».

Cette fois, cependant, la Chambre des lords s'est émue de la détresse générale, et, le 22 février, le marquis de Salisbury a invité le gouvernement à ordonner une enquête sur les logements des classes ouvrières. Le prince de Galles lui-même est intervenu dans le débat en disant qu'il avait vu les logements de pauvres dans les quartiers d'Holborn et de Saint-Pancras à Londres, et qu'il les a trouvés honteux et déshonorants (perfectly disgraceful).

A mettre en regard de la situation désolante de la classe ouvrière en Angleterre la prospérité toujours croissante des États-Unis.

En effet, tandis que les pays plus ou moins libré-échangistes ne font que des dettes, les